

Comment avoir la carte d'assurance maladie pour un enfant de 17 ans ou moins né à l'extérieur du Québec si aucun parent n'a de carte d'assurance maladie.

ATTENTION : Si mon enfant est déjà couvert par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), je ne dois pas l'inscrire à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

ÉTAPE 1

Je rassemble les preuves pour l'inscription.

J'ai besoin de 2 preuves. Ces preuves doivent être en format PDF ou JPG. Elles doivent être en français ou en anglais :

- Une preuve d'identité pour mon enfant (certificat de naissance ou passeport).
- Une preuve que j'ai l'intention de rester au Québec plus de 6 mois :
 - Autorisation de séjour de plus de 6 mois (permis, document d'identité du demandeur d'asile (DIDA), etc.).
 - Je peux appeler la RAMQ au 1-800-561-9749 pour demander quels autres documents sont acceptés (ex. : attestation de fréquentation scolaire pour plus de 6 mois).

S'il me manque une preuve :



1. Je remplis le Formulaire 4488 – Déclaration sous serment – Présence au Québec et identification d'un enfant.
Je dois signer le formulaire 4488 seulement quand je suis devant un ou une commissaire.



2. Je prends un rendez-vous pour signer le formulaire. Pour trouver un ou une commissaire : [cliquez ici](#).



ÉTAPE 2

Je remplis le formulaire d'inscription à l'assurance maladie.



Je remplis le formulaire d'inscription à l'assurance maladie en ligne.

- Je dois remplir le formulaire en une seule fois car il ne peut pas être sauvegardé pour finir de le remplir plus tard. Si je ne peux pas remplir le formulaire en ligne, je téléphone à la RAMQ.



ÉTAPE 3

Après 1 à 2 mois, je reçois la lettre de la décision de la Régie de l'assurance maladie (RAMQ).

Si la RAMQ **accepte ma demande** :

1. Je reçois la carte d'assurance maladie pour mon enfant plus tard.
2. Je garde la lettre de la décision (lettre d'admissibilité) pour les remboursements.

Si la RAMQ **refuse ma demande** :

1. Je dois payer les soins de santé de mon enfant.
2. J'appelle la RAMQ pour savoir pourquoi la demande est refusée au numéro suivant : 1-800-561-9749.



Mon enfant a besoin de soins de santé.



J'appelle au 811, option 3, pour trouver le bon service de santé pour mon enfant.

- Les vaccins recommandés pour mon enfant sont gratuits, avec ou sans la carte d'assurance maladie.



Les soins de mon enfant sont gratuits si je présente sa lettre d'admissibilité à l'assurance maladie ou sa carte d'assurance maladie valide.

- Je renouvelle la carte d'assurance maladie avant sa date d'expiration en appelant la RAMQ.
- Je présente la carte d'assurance maladie de mon enfant à la pharmacie pour des médicaments.



Les soins de mon enfant peuvent être facturés si :

- Je n'ai pas reçu sa lettre d'admissibilité à l'assurance maladie.
- Je n'ai pas reçu sa carte d'assurance maladie ou sa carte d'assurance maladie est expirée.
- Sa demande d'inscription à l'assurance maladie est refusée.

Si je dois payer des soins :

- Je peux appeler la RAMQ au 1-800-561-9749 pour vérifier l'état du dossier de mon enfant et avoir une attestation d'inscription.
- Je garde toutes les factures et les reçus de paiement. Je demande un reçu de paiement même si je paie en argent comptant.
- Je peux faire une entente de paiement avec le service de comptabilité de l'hôpital.

Je veux demander un remboursement pour les soins payés.

Je dois avoir la lettre d'admissibilité avec la date de début de la couverture à l'assurance maladie de mon enfant, les factures et les reçus de paiement.

• **Frais payés aux médecins :**

Je demande un remboursement pour les soins reçus depuis la date de début de la couverture à l'assurance maladie avec [le formulaire ici](#).



- **Frais payés à la clinique ou à l'hôpital :** J'appelle la clinique ou l'hôpital ou je me présente au service de comptabilité avec la lettre d'admissibilité à l'assurance maladie de mon enfant.
- **Frais de médicaments :** Je vais à la pharmacie demander un remboursement.

Pour avoir de l'aide.

- Je demande de l'aide à un organisme communautaire ou au CLSC, ou je téléphone au 211.
- J'appelle l'hôpital et je demande à parler au comité des usagers (ex. : si des soins sont refusés à mon enfant). Il n'y aura pas d'impact sur ma demande d'immigration. Ce sont des services confidentiels.
- Le ou la professionnel.le qui m'accompagne peut trouver plus d'informations sur la page suivante : [Équipe de proximité Périnatalité, enfance, familles et communautés | Direction régionale de santé publique de Montréal](#)

Cet outil est traduit en plusieurs langues.